

Haïti : réforme des prisons et État de droit

I. SYNTHÈSE

Les prisons d'Haïti, surchargées, sous-encadrées et mal sécurisées, sont une véritable poudrière à la merci de la première étincelle. N'importe quelle explosion de violence ou évasion en masse de prisonniers pourrait bien mettre à mal les récents progrès faits par le gouvernement et la mission onusienne de maintien de la paix (MINUSTAH) dans la lutte contre les gangs urbains et le crime organisé. Il faut, pour parer au plus pressé, s'assurer que les criminels les plus dangereux, y compris ceux qui ont été arrêtés récemment et sont soupçonnés d'enlèvements, soient détenus dans des cellules de haute sécurité ; recruter davantage de surveillants pour protéger les prisonniers et leur assurer un minimum de soins ; lancer un plan d'urgence financé par le gouvernement et les bailleurs de fonds pour la construction de nouvelles prisons plus sûres. Alors que le gouvernement du président Préval s'apprête à terminer sa première année aux commandes de l'État, un échec dans la prise en main et dans la mobilisation de ressources supplémentaires pour faire face de toute urgence à la crise des prisons risque non seulement de compliquer les réformes de la police et de la justice mais aussi de contribuer à l'insécurité du pays.

Les dix-sept prisons d'Haïti accueillent plus de 5500 détenus, parmi lesquels moins de 10 pour cent ont été condamnés et un grand nombre attendent encore de se voir notifier un chef d'accusation. À la prison civile de Port-au-Prince, où sont entassés 2500 prisonniers soit huit fois plus que la norme internationale, il n'y a que 25 gardiens et les maladies prolifèrent. Dans l'ensemble des prisons, l'accès à la nourriture et à l'eau est limité, 90 pour cent des détenus souffrent de la gale ou de démangeaisons chroniques et le risque de contracter la tuberculose est bien supérieur à la moyenne nationale. Les prisonniers doivent se relayer pour dormir ou s'asseoir et le déplacement vers les blocs sanitaires, autorisé seulement une fois dans la journée pour une durée maximum de 30 minutes, est souvent la seule occasion qu'ils ont de sortir de leurs cellules. Le pénitencier national est un labyrinthe de dortoirs superposés et de cours où, tout comme dans le reste du pays, garder les détenus dans leurs cellules est la seule réponse apportée aux risques d'évasion que posent des murs d'enceinte croulants et une sécurité insuffisante. L'obsession de l'évasion se nourrit, en même temps qu'elle

l'entretient, d'un cycle de souffrances, d'humiliation, de frustration et de violence.

L'ironie est que l'augmentation du nombre d'arrestations de membres des gangs et de condamnations pour des crimes graves risque d'aggraver plus encore le problème de surpopulation carcérale. Les détenus les plus dangereux ne sont pas séparés des petits délinquants par manque d'espace. Les réformes de la police et de la justice pourraient bien échouer si les infrastructures carcérales ne sont pas améliorées immédiatement. Pourtant, ni les bailleurs de fonds ni le gouvernement ne prennent la mesure de l'élément carcéral dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Le Cadre de coopération intérimaire (CCI) mis en place en 2004 avait identifié les engagements jugés nécessaires mais la réponse demeure timide. Alors qu'une assistance technique et des travaux d'urgence ont été lancés, seul le Canada s'est engagé à payer pour la construction, la maintenance et une modernisation substantielle de l'infrastructure pénitentiaire. Aucune mesure significative n'a été prise pour réhabiliter les prisons et rien n'a été fait pour en construire de nouvelles.

Le gouvernement Préval devait marquer le début d'une ère nouvelle : tout en reconnaissant le besoin de lutter contre l'impunité par des réformes profondes et globales du secteur de la sécurité et de la justice, y compris de la police, du système judiciaire et des prisons, ce n'est que très récemment que ces dernières ont fait l'objet d'attention. Les parties prenantes à la réforme de la justice, notamment la MINUSTAH et les bailleurs de fonds, doivent prendre immédiatement les mesures suivantes pour consolider le système carcéral, troisième pilier de la sécurité :

- ❑ veiller à ce que les prisonniers les plus dangereux fassent l'objet de mesures de sécurité appropriées dans des parties renforcées du pénitencier national ou qu'ils soient transférés dans des locaux temporaires sécurisés en attendant la construction d'une prison de haute sécurité ;
- ❑ moderniser les prisons existantes et, dans le même temps, planifier et commencer à accroître la capacité des prisons afin de réduire définitivement la surpopulation ;
- ❑ organiser une conférence exceptionnelle des bailleurs de fonds pour mettre en place un fonds destiné à la construction de prisons afin de répondre aux besoins immédiats pour l'année 2007 et s'engager sur le plan

financier à mener sur le long terme la nécessaire réforme des prisons ;

- mettre à disposition de la nouvelle commission de détention davantage de personnel, de conseillers ainsi que des bases de données et surveiller les efforts de celle-ci pour identifier les prisonniers qui devraient être relâchés sous caution ou immédiatement s'ils n'ont pas été inculpés, si le jugement n'a pas eu lieu, s'ils ne représentent pas une menace pour la société ou s'ils ont purgé leur peine ;
- soumettre plus rapidement les surveillants au même processus d'inspection interne que la police nationale d'Haïti (PNH) dans le cadre d'un plan de recrutement, de formation et de déploiement de ressources humaines pour les prisons.

II. LE SYSTÈME CARCÉRAL : UNE POUDRIÈRE PERMANENTE

Malgré les progrès accomplis entre 1995 et 2004 dans les conditions de détention, le système carcéral¹ s'est considérablement détérioré ces dernières années. La destruction des bâtiments et d'archives de la police et l'absence de systèmes nationaux d'enregistrement d'état civil et judiciaire rend difficile tout diagnostic ou évaluation précise. Il semble cependant que le problème de la surpopulation soit généralement "régulé" par un cycle de libération de détenus incontrôlé, voire même par la tolérance face aux évasions, contribuant ainsi aux problèmes plus généraux de l'impunité et de l'insécurité qui brisent la confiance des individus en l'autorité de la loi.

La mise en place d'un système carcéral cohérent en tant que composante du secteur de la sécurité aux côtés de la police et de la justice devrait être une priorité.² Une fois que des prisons répondant aux besoins auront été mises en place et renforcées, il sera alors possible d'envisager comment inclure dans le système des alternatives à la prison. Certaines d'entre elles pourraient être envisagées

en amont du processus judiciaire mais elles ne remplaceront pas le système pénal en tant que tel. Certaines organisations comme le *National Centre for State Courts* (NCSC) ont déjà proposé des alternatives pour améliorer le traitement des cas plus en aval – par exemple des "options simples de libération en attente de procès pour les gens ne posant pas de risque notable à la sûreté publique".³ Pour l'heure, l'État haïtien ne dispose pas encore des moyens financiers ou humains de réintégrer les criminels, tel qu'il est spécifié dans les règlements de l'administration pénitentiaire,⁴ et encore moins de mener une politique globale d'alternatives à l'emprisonnement⁵ au sein de son système judiciaire.

Les prisons⁶ sont gérées par la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) sous la supervision de la direction générale de la police nationale d'Haïti (PNH), qui dépend du ministère de la Justice. La DAP n'a aucune autorité sur les cellules de garde à vue des commissariats de la PNH, où surpopulation et violations des droits humains sont régulièrement constatées. Le système carcéral souffre de deux paralysies⁷ : a première est la surpopulation,⁸ qui fait courir à l'administration le risque grave d'être dépassée par un éventuel mouvement de foule dans les bâtiments

¹ Il existe dix-sept prisons en Haïti : Anse-à-Veau, Arcahaie, Cap-Haïtien, Carrefour, les Cayes, Coteaux, Delmas, Fort-Liberté, Grande Rivière du Nord, Hinche, Jacmel, Jérémie, Mirebalais, Pétion-Ville, Port-au-Prince, Port-de-Paix et Saint-Marc. Fort National ne fait plus partie de la liste de la DAP et trois autres prisons, à Gonaïves, Aquin et Petit-Goâve, sont fermées (voir plus bas).

² Pour des références antérieures sur les réformes de la police et de la justice, se reporter au briefing Amérique latine/Caraïbes N°12 de Crisis Group, *Haïti : sécurité et réintégration de l'État*, 30 octobre 2006 et au briefing N°14, *Haïti : réforme de la justice et crise de la sécurité*, 31 janvier 2007.

³ "La détention préventive en Haïti", NCSC/USAID, 15 mai 2006, p. 39. Le rapport propose notamment "la libération d'un accusé sous la garde d'un membre de sa famille ou d'un pasteur d'une église locale avec l'entente que la tierce partie serait responsable pour la comparution obligatoire".

⁴ Règlements de discipline générale, 2001 et règlements internes des établissements pénitentiaires, 1999.

⁵ Entretien de Crisis Group avec un expert international des droits humains, Port-au-Prince, 20 mars 2007. Vivien Stern, "Alternatives to prison in developing countries", *Punishment et Society*, vol.1, no 2 (1999), pp. 231-241 ; "The Use of Non-Custodial Measures in the Administration of Justice", in "A Manual on Human Rights for Judges, Prosecutors et Lawyers", www.ochr.org/english/about/publications/docs/CHAPTER_9.pdf ; "Making Standards Work: An International Handbook on Good Prison Practice", Penal Reform International, 2001.

⁶ En Haïti, on distingue les prisons des cellules de garde à vue, dans lesquelles, d'après la constitution (article 26), les personnes arrêtées ne peuvent être détenues plus de 48 heures. Bien que l'article 44 de la constitution exige également que les détenus n'ayant pas encore été jugés soient séparés des prisonniers condamnés, ce n'est pas le cas dans la pratique. Le présent rapport traite principalement des prisons et des détenus qui sont ou devraient se trouver en prison.

⁷ Les abus commis pendant la détention policière ont été régulièrement dénoncés par la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) ; voir son rapport annuel : "Annual Report", 2006, para. 117, <http://www.cidh.org/annualrep/2006eng/Chap.4d.htm>.

⁸ Le CICR calcule comme suit le taux de surpopulation dans les centres de détention : nombre de détenus/capacité d'accueil officielle x 100 "Eau, assainissement, hygiène et habitat dans les prisons", CICR, 2004.

dont elle a la charge ; la seconde est l'impunité,⁹ illustrée par le nombre incroyablement faible de détenus pour un pays de 8,5 millions d'habitants.¹⁰

L'insécurité chronique dont souffre Haïti a augmenté la pression sur la PNH depuis la fin 2006 pour procéder à des arrestations toujours plus nombreuses.¹¹ Cependant, les infrastructures devant accueillir les personnes arrêtées et condamnées tendent à manquer et sont inadéquates. Le manque d'espace est une contrainte à tous les niveaux du système carcéral, qui est censé "exécuter les peines privatives de liberté dans un environnement sécuritaire, humain et visant à aider le délinquant à devenir un citoyen respectueux de la loi".¹² La DAP manque d'espace pour faire son travail tout en respectant les droits des détenus. De fait, les conditions de travail et de détention sont inacceptables tant pour les détenus que pour le personnel des prisons.

A. DES LIEUX DE DÉTENTION SURCHARGÉS ET VULNÉRABLES

Le nombre des arrestations et la durée des peines prononcées pour des crimes graves sont en augmentation. Entre 2004 et 2006, la population carcérale a crû de 1500 par an. Elle atteint désormais environ 5500 détenus et la DAP prévoit des chiffres allant de 8000 à 10 000 d'ici 2010.¹³ Cette tendance aura nécessairement un coût économique et humain qui doit être anticipé.

Toutes les structures sont sous-protégées, sous-contrôlées et surpeuplées. Sans compter le personnel médical et administratif, la DAP compte 531 gardiens dans l'ensemble

du pays. Au pénitencier national,¹⁴ 25 gardiens sont en charge de 2500 prisonniers, soit un pour cent détenus, un déséquilibre tel que les surveillants risquent constamment de perdre le contrôle de la prison. Selon un observateur international, "c'est un miracle que cela ne craque pas".¹⁵

La surface disponible moyenne par détenu avoisine les 77 cm².¹⁶ Dans les cas les plus extrêmes, elle est inférieure à 50 cm². Le Programme de développement des Nations unies (PNUD) recommande une surface minimale de 4,5m². Le Comité international de la Croix rouge (CICR) indique pour sa part que, dans les situations de crise les plus graves, chaque détenu devrait disposer d'au moins deux mètres carrés,¹⁷ un seuil qui n'est atteint dans aucune des prisons haïtiennes. Un responsable de la DAP affirme ainsi que "même si nous avions assez d'argent, nous ne pourrions pas installer de lits dans les lieux de détention car nous manquons d'espace".¹⁸

1. Le manque d'espace

Le pénitencier national accueille environ la moitié de l'ensemble des détenus en Haïti. Avec 1400m² alloués aux cellules, l'établissement accueille un nombre excessif de détenus. Selon que l'on utilise les normes ou indicateurs du PNUD ou du CICR, le pénitencier national abrite actuellement de trois à huit fois trop de détenus.¹⁹ Les conditions sont particulièrement difficiles dans le "Titanic", un bâtiment de trois étages mal aéré qui abrite la plupart des membres de gangs de Port-au-Prince : dans chaque dortoir, qui ne dispose que d'une seule porte d'accès, plus de 350 détenus s'entassent sous la surveillance d'un ou deux gardiens seulement.²⁰

⁹ CIDH, op. cit. : le para. 117 cite le cas d'officiers de police relâchés par les juges en 2006 en dépit de preuves solides.

¹⁰ Le taux de détention avoisine les 64 détenus pour 100 000 habitants ; chiffres de la DAP communiqués par le PNUD à Crisis Group le 18 avril 2007. Les chiffres n'incluent pas les quelques 200 détenus des cellules de gardes à vue aux Gonaïves, à Aquin et à Petit-Goâve. Le taux moyen est donc probablement légèrement supérieur au taux officiel. Le Centre international d'études sur les prisons indiquait 52 détenus pour 100 000 en septembre 2006. À titre de comparaison, ce taux est de 143 en République dominicaine, 54 au Guatemala, 174 au Salvador et 25 au Libéria ; <http://www.prisonstudies.org/>. Le taux varie d'une région à l'autre : environ 400 personnes sont détenues dans l'Artibonite, pour une population 1,1 million, soit un taux d'environ 36 pour 100 000. Entretien de Crisis Group, MINUSTAH, Gonaïves, 4 mars 2007.

¹¹ Selon la MINUSTAH, le nombre d'arrestations mensuelles pour les seuls enlèvements est passé de 126 en janvier 2007 à 157 en février, puis à 210 en mars ; MINUSTAH, suivi des radios locales.

¹² Règlement de discipline générale, DAP, 2001, article 1^{er}.

¹³ Entretien de Crisis Group avec un haut responsable de la DAP, Port-au-Prince, 3 avril 2007.

¹⁴ La prison principale de Port-au-Prince, qui accueille à la fois des détenus accusés et en attente d'un procès est communément appelée "pénitencier national". Les experts utilisent le terme "prison civile de Port-au-Prince".

¹⁵ Entretien de Crisis Group avec un expert pénitentiaire international, Port-au-Prince, 27 mars 2007.

¹⁶ Chiffres communiqués à Crisis Group par le PNUD, mars 2007. D'après la DAP, l'espace disponible total est de 4643m². Entretien de Crisis Group avec Jean Rolet Prévillon Célestin, directeur de la DAP, Port-au-Prince, 23 mars 2007.

¹⁷ "Cette valeur de 2m² par personne ne doit en aucun cas être interprétée comme une norme mais comme une indication pragmatique reflétant les expériences faites par le CICR dans des situations de crise très grave." Eau, assainissement, hygiène et habitat dans les prisons, CICR, 2004, p.19.

¹⁸ Entretien de Crisis Group, DAP, Port-au-Prince, 23 mars 2007.

¹⁹ Les chiffres varient d'une semaine sur l'autre : 2370 le 6 mars 2007, 2412 le 12 mars, 2444 le 19 mars.

²⁰ Dans le quartier "Hall", deux groupes de 110 et 115 prisonniers étaient surveillés par un seul gardien. Dans le Titanic, les chiffres donnés par la DAP le 4 avril étaient respectivement de 388 et 365 pour chaque dortoir. Les prisonniers utilisent des hamacs en drap

La prison de Delmas, agrandie au moyen de financements de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), accueille une population de mineurs ; certains ont moins de 10 ans et ne bénéficient pour l'instant d'aucun accompagnement spécifique. La MINUSTAH et le parlement ont récemment alerté les autorités sur le besoin d'aider les mineurs en détention.²¹ La Commission interaméricaine des droits de l'Homme et l'UNICEF ont dénoncé de façon répétée les violations des droits des mineurs au regard de la loi haïtienne et des normes internationales.²² À la prison des femmes de Pétiion-Ville, certaines détenues couchent dans les parloirs transformées en cellules la nuit faute de place dans les cellules.²³

2. Des cellules de garde à vue qui servent de prisons

Dans de nombreuses localités, des prisons et des commissariats de police ont été l'objet de violences et de pillages lors des affrontements qui ont conduit ou suivi la chute du président Aristide en février 2004.²⁴ La prison des Gonaïves, incendiée par des partisans du Front de résistance de l'Artibonite/Gonaïves le 5 février,²⁵ est inutilisable. Les détenus ont été transférés dans les cellules du commissariat des Gonaïves, dans les locaux de la direction départementale de la PNH. Ils sont surveillés par des agents réguliers de la PNH et non par la DAP. Leur nombre a doublé depuis le début 2006. Le 14 février 2007, 115 personnes étaient détenues dans les cellules du commissariat, dont la capacité maximale est de 35 à 40 personnes. La construction d'un nouveau commissariat au centre-ville va permettre le déménagement de la PNH dans ces nouveaux locaux mais rien n'indique que ceux actuellement utilisés seront repris par la DAP, qui les considère comme peu sûrs. La DAP ne fournit pas d'assistance quotidienne aux détenus des Gonaïves, à la différence des cellules d'Aquin et de Petit-Goâve où elle distribue des rations sèches une fois par jour. Seuls deux greffiers de la DAP travaillent auprès de ces cellules de garde à vue, l'un à Petit-Goâve et l'autre aux Gonaïves.²⁶ Les transferts depuis le commissariat des Gonaïves vers d'autres prisons ne sont plus possibles depuis mars car les établissements les plus proches à Saint-Marc et

l'Arcahaie sont eux aussi surpeuplés.²⁷ La durée moyenne de détention provisoire aux Gonaïves, où la situation est considérée comme potentiellement explosive par diverses sources, est de trois ou quatre mois.²⁸

À Petit-Goâve, la prison a été pillée et partiellement détruite par la foule et par des groupes armés fin février 2004 avant d'être occupée par les anciennes forces armées (FADH) jusqu'au printemps 2005.²⁹ Une quarantaine de détenus s'y entasse dans une cellule unique d'environ 6 mètres sur 4 dans des conditions d'hygiène déplorables. Ils doivent se relayer pour s'asseoir ou s'allonger. Au sous-commissariat, les cellules de garde à vue ont également été transformées en prisons. Lorsque le nombre des détenus dépasse la quarantaine, le commissariat entame des démarches auprès du parquet pour procéder à des transferts vers le pénitencier national de Port-au-Prince.³⁰ Une cellule est réservée aux femmes et des transferts ont lieu régulièrement vers la prison pour femmes de Pétiion-Ville.

Dans ce qui reste de la "prison civile d'Aquin" attenante au commissariat de police, seules trois cellules sur cinq sont en état.³¹ Le 30 mars 2007, elles accueilleraient 22 détenus. Ils étaient 60 en 2006.³² Les 14 agents de la PNH qui travaillaient au commissariat se sont transformés de facto en agents pénitentiaires.

3. Des infrastructures vulnérables

Afin de limiter les incidents, la DAP limite le temps de sortie des cellules de 15 à 30 minutes par jour pour aller aux toilettes et aux douches – parfois seulement l'un des deux.³³ Deux évasions ont eu lieu à Aquin au cours des derniers mois.³⁴ À Saint-Marc, l'enceinte de la prison,

pour optimiser l'espace. Entretien de Crisis Group, pénitencier national, Port-au-Prince, 4 avril 2007.

²¹ MINUSTAH, suivi des radios locales ; entretien de Crisis Group avec des juristes internationaux, Port-au-Prince, 22 mars 2007.

²² CIDH, op. cit., paragraphes 129 et 130.

²³ Rapport du PNUD communiqué à Crisis Group, 19 mars 2007.

²⁴ Crisis Group, Rapport Amérique latine/Caraïbes N°10, *Une nouvelle chance pour Haïti ?*, 18 novembre 2004.

²⁵ Une centaine de prisonniers a été libérée à cette occasion ; http://www.nchrhaiti.org/article.php3?id_article=175

²⁶ Entretien de Crisis Group, PNUD, 27 mars 2007.

²⁷ D'après les informations communiquées à Crisis Group par le PNUD et la DAP, on comptait 211 détenus à Saint-Marc et 85 à l'Arcahaie le 12 mars 2007.

²⁸ Entretien de Crisis Group avec un officier de la PNH, Gonaïves, 14 février 2007.

²⁹ Entretiens de Crisis Group avec un officier de la PNH, Petit-Goâve, 28 mars et 10 avril 2007.

³⁰ Crisis Group a pu constater lors d'une visite que les transferts s'effectuaient à l'arrière d'un pick-up de la PNH.

³¹ Le 26 février 2004, un groupe se réclamant de la rébellion anti-gouvernementale a pénétré la prison après évacuation des gardiens de l'administration pénitentiaire et de la police, a libéré les prisonniers, saccagé les cellules et pillé le commissariat. Entretien téléphonique de Crisis Group avec un officier de la PNH, 10 avril 2007.

³² Lorsque l'inspecteur actuel a pris ses fonctions le 24 juin 2005, les cellules accueilleraient 43 détenus.

³³ Entretien de Crisis Group avec des experts pénitentiaires internationaux, Port-au-Prince, 26 mars 2007.

³⁴ Entretien de Crisis Group avec un officier de la PNH, Aquin, 30 mars 2007. Trois détenus sont sortis par le toit en tôle de la prison et six autres ont scié des barreaux dans leurs cellules.

un mur très fragile qui s'effrite à cause de l'humidité, ne permet pas de sécuriser l'établissement. À Mirebalais et Hinche, les prisons ne sont entourées d'aucune enceinte en dur.³⁵ L'établissement de Hinche est dans une situation "transitoire" qui s'éternise depuis 2004. La réfection des bâtiments y a commencé il y a un an mais le projet à impact rapide (*Quick Impact Project* - QIP) mené par la MINUSTAH a pris beaucoup de retard. La sécurité du pénitencier national, lieu d'évasions en masse répétées, reste particulièrement problématique. Des rumeurs d'évasion y circulent régulièrement, alimentées par la présence croissante de membres de gangs arrêtés lors des opérations conjointes de la PNH et de la MINUSTAH lancées en décembre 2006. Les murs d'enceinte sont extrêmement friables et régulièrement creusés par les rats et par les détenus.³⁶

La surpopulation crée des situations de promiscuité et de socialisation aux conséquences néfastes pour la sécurité des établissements. Les membres de gangs armés reconstituent leurs réseaux, tissent de nouvelles relations hiérarchiques dans des cellules peuplées de plusieurs dizaines de détenus. Certains continueraient même à mener des opérations criminelles à l'extérieur grâce à des téléphones portables. Au cours de leurs visites de contrôles, les gardiens confisquent régulièrement des armes de poing et des pics artisanaux conçus à partir de tiges métalliques utilisées pour les travaux de construction.

B. DES CONDITIONS EXTRÊMES

Le manque d'espace en prison est la cause de multiples dysfonctionnements dont l'accumulation entraîne frustration et violence. Les conditions de détention en Haïti sont bien connues et ont été décrites par de nombreuses ONG et organisations internationales, sans pour autant conduire à de véritables transformations d'envergure.³⁷

Les détenus, bien qu'ils soient entassés dans leurs cellules, n'ont pas droit à une récréation à l'extérieur compte tenu de la vulnérabilité de l'encadrement. Un service minimal est assuré pour tous : un repas rudimentaire distribué dans les cellules ou à l'extérieur, un accès à un point d'eau par jour, la gratuité des visites familiales.³⁸ Au-delà de ces conditions de base, chaque détenu doit payer pour améliorer ses conditions de détention : avoir accès à une cellule particulière, obtenir un plat chaud auprès des vendeurs locaux. Les services d'un avocat sont seulement à la portée de ceux qui peuvent payer pour que le dossier soit "activé".³⁹ Les autres ne peuvent compter que sur les visites d'intervenants extérieurs appartenant à des ONG de droits de l'Homme, des organisations religieuses, la MINUSTAH ou le CICR.

1. Des difficultés sanitaires

En général, les prisons sont approvisionnées en eau mais de façon irrégulière et insuffisante.⁴⁰ L'évacuation des eaux usées et des déchets corporels est un problème permanent. À Petit-Goâve, la fosse sceptique de la cellule de garde à vue actuellement utilisée n'est pas drainée en eau et doit être curée toutes les trois semaines, soit par les militaires sri lankais de la MINUSTAH soit par un entrepreneur local. La surpopulation entraîne des problèmes d'hygiène et de santé,⁴¹ 90 pour cent des détenus souffrent de mycose des plis et de démangeaisons chroniques. Les cellules sont mal éclairées et mal aérées. La gale est présente dans tous les établissements. Les taux de tuberculose et de VIH/SIDA sont probablement plus élevés que la moyenne. En théorie, la DAP dispense un traitement gratuit de la tuberculose. En pratique, malheureusement, le dépistage et le suivi d'un cas individuel relèvent de l'exploit. Inertie de l'administration, laxisme, manque d'empathie et de motivation des gardiens concourent, comme dans d'autres secteurs de la société, à une stagnation des situations pour les détenus sans proches ni ressources pour faire valoir leur cas. Gardiens et détenus sont nourris sur un même budget mais de très nombreux détenus souffrent de carences nutritionnelles sérieuses. Ceux qui n'ont pas la possibilité

³⁵ Entretien de Crisis Group avec des experts pénitentiaires internationaux, Port-au-Prince, 26 mars 2007.

³⁶ Le quartier La Salette, d'une capacité de 150 prisonniers selon le PNUD et qui présentait un danger sécuritaire particulièrement important (les détenus avaient commencé à creuser dans les murs pour s'évader), a été démoli en décembre 2006. Entretien de Crisis Group, pénitencier national, 4 avril 2007.

³⁷ À titre d'exemple, on peut citer les rapports de la Commission citoyenne pour l'application de la justice (CCAJ), "Documents à l'adresse des autorités de la justice et de la police", février/mars 2006 et "Sauver la justice", mai/août 2006 ; du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), "International Prisoners' Day : RNDDH draws attention to the conditions in Haitian prisons", octobre 2005, et "Le RNDDH fait le point autour de la détention préventive prolongée et des conditions de détention des détenus", octobre 2006, disponibles sur www.rnddh.org.

³⁸ Un système de prison "de proximité" permet aux familles d'apporter nourriture et aide matérielle aux détenus. Entretiens de Crisis Group avec des experts pénitentiaires internationaux et hauts responsables de la DAP, Port-au-Prince, 26 et 27 mars 2007.

³⁹ Entretien de Crisis Group avec des experts pénitentiaires internationaux, Port-au-Prince, 16 mars 2007.

⁴⁰ Entretien de Crisis Group avec des experts pénitentiaires internationaux, Port-au-Prince, 26 mars 2007. Le RNDDH affirme cependant que "la majorité des prisons ne sont toujours pas alimentées en eau" ; "Le RNDDH fait le point autour de la détention préventive prolongée et des conditions de détention des détenus", rapport public, RNDDH, octobre 2006.

⁴¹ CIDH, op. cit., paragraphe 120.

de recevoir une aide de la part de leur famille ou de leurs proches sont ceux qui souffrent le plus.

2. Des conditions de travail extrêmes

Les agents pénitentiaires reçoivent officiellement entre 263 et 337 dollars par mois. Ils travaillent dans des conditions très difficiles et n'ont pas toujours accès à des blocs sanitaires. Jusqu'à récemment, les archives du pénitencier national servaient de garde-manger aux rats qui menaçaient l'hygiène des locaux de l'administration. L'acquisition d'une armoire métallique devrait désormais protéger les archives.⁴² L'espace réservé au personnel carcéral est limité (dans un cas par la présence même du personnel de la MINUSTAH sur le périmètre de la DAP), tout comme l'équipement administratif (stylos, matériel informatique), de sécurité et de contrôle des détenus.⁴³ Les évasions de février 2005 ont été suivies pendant plusieurs mois d'assassinats en série de gardiens à l'extérieur des prisons.⁴⁴ Des liens ont été établis entre des évadés de février 2005 et l'opération "Bagdad".⁴⁵ Des rumeurs circulent à propos de la corruption de surveillants par des prisonniers.⁴⁶ Sur le papier la DAP dispose d'un budget annuel de 446 millions de gourdes (11, 7 millions de dollars environ)⁴⁷ mais n'a pas l'autonomie budgétaire vis-à-vis de la PNH et du ministère des Finances. Les dépenses dépendent donc des arbitrages internes au sein de la PNH (qui a tendance à favoriser d'autres services considérés comme prioritaires), qui elle-même demande une autorisation au ministère des Finances. Des rallonges budgétaires sont en principe

possibles mais rien n'indique pour l'instant que le budget augmentera proportionnellement aux besoins liés à la croissance de la population carcérale.

3. Les risques sécuritaires

Les prisons sont à la merci de révoltes massives,⁴⁸ de corruption des agents, d'invasions par l'extérieur mais aussi de violences entre détenus. L'évasion d'individus inculpés pour des crimes graves représente une menace pour la sécurité d'Haïti, comme cela a été démontré au printemps 2005 après l'évasion de 493 détenus en février.⁴⁹

III. LES EFFORTS DE RÉFORME

Les autorités pénitentiaires haïtiennes sont conscientes de l'ampleur des problèmes et les efforts entrepris par la DAP pour mettre en place des normes démocratiques dans la gestion de ses établissements ont été salués par les intervenants internationaux.⁵⁰ Néanmoins, aucune mesure concrète n'a été prise pour gérer de façon globale la crise actuelle des lieux de détention. Le renforcement par la MINUSTAH et la PNH des dispositifs sécuritaires à l'intérieur et autour des prisons n'apporte aucune solution durable et n'élimine pas les risques d'explosion. Il est pourtant généralement admis que seule l'augmentation de la capacité du système pénitentiaire et/ou la réduction du nombre de détenus peuvent permettre de faire face au surpeuplement des prisons.⁵¹

⁴² Entretien de Crisis Group avec un expert pénitentiaire international, Port-au-Prince, 21 mars 2007.

⁴³ Au Cap-Haïtien, le dortoir des gardiens, situé en marge de la prison, a été inclus dans le périmètre de la base régionale de la MINUSTAH, privant ainsi les agents de l'établissement d'un accès direct à leur lieu de repos et à des toilettes et douches. La DAP n'a pas fait de réclamation officielle à la MINUSTAH. À Hinche, les locaux de la prison ont d'abord été occupés par les militaires de la MINUSTAH. La prison occupe temporairement des locaux prêtés par la société civile. Entretiens de Crisis Group avec des experts pénitentiaires internationaux et hauts responsables de la DAP, Port-au-Prince, 21 et 26 mars 2007. Rapport et documents internes du PNUD, 19 mars 2007.

⁴⁴ Entretien de Crisis Group avec un haut responsable de la DAP, Port-au-Prince, 23 mars 2007.

⁴⁵ L'opération Bagdad est le nom d'une campagne violente qui a commencé le 30 septembre 2004 (date anniversaire du coup d'État de 1991) durant laquelle 80 personnes ont trouvé la mort. Le gouvernement de transition et les États-Unis en ont tenu les militants pro-Aristide pour responsables. Crisis Group Report, *Une nouvelle chance pour Haïti?*, op. cit.

⁴⁶ Entretien de Crisis Group avec du personnel du pénitencier national, Port-au-Prince, avril 2007.

⁴⁷ Ministère de l'Économie et des Finances, Dépenses par instance et par alinéa, exercice 2006-2007, 10 octobre 2006. Période allant d'octobre 2006 à septembre 2007.

⁴⁸ La plus meurtrière a eu lieu en décembre 2004 et a fait l'objet d'une enquête tardive qui n'a pas donné de résultats concrets ; Crisis Group, Rapport Amérique Latine/Caraïbes N°14, *Haïti : à qui profite l'insécurité ?*, 31 mai 2005; "Keeping the peace in Haïti?", Harvard Law Studies Human Rights Advocates et Centro de Justicia Global, mars 2005, p. 41.

⁴⁹ Rapport de Crisis Group, *Haïti : à qui profite l'insécurité ?*, op. cit. Plus récemment deux détenus se sont évadés de Mirebalais les 8 et 9 octobre 2006 et 15 autres du pénitencier national en décembre 2006.

⁵⁰ Entretien de Crisis Group avec un expert pénitentiaire international, Port-au-Prince, 20 mars 2007. Le directeur de la DAP lui-même indique qu'il a formellement interdit, depuis sa prise de fonction en octobre 2006, le passage à tabac dans ses établissements. Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 23 mars 2007.

⁵¹ "La lutte contre le surpeuplement des prisons", Centre International d'Études Pénitentiaires, King's College, London, Note d'orientation N°4, 2005.

A. LA COMMISSION DE DÉTENTION

La détention préventive prolongée est souvent considérée comme la principale cause de la surpopulation carcérale.⁵² Par conséquent, les réponses apportées et les attentes se sont jusqu'à présent concentrées sur le suivi des dossiers judiciaires.⁵³ Le fonctionnement de la commission de détention nouvellement créée permettra d'évaluer la volonté politique du gouvernement haïtien à réformer la justice en profondeur. Les indications recueillies pour l'instant étant peu encourageantes, les autorités haïtiennes et la communauté internationale ont tout intérêt à peser de tout leur poids pour que la commission de détention soit un organe provisoire mais efficace, motivé et dévoué à sa tâche.

La commission a été créée en mars 2007 par le ministère de la Justice et avec le soutien des bailleurs de fonds dans le but de réduire la détention préventive prolongée. Elle recevra probablement un soutien financier de l'USAID via le NCSC pour ses frais de fonctionnement. Certains experts ont jugé qu'elle était une structure "artificielle" parce qu'elle rassemble les mêmes magistrats déjà censés, selon le code d'instruction criminelle, traiter leurs affaires avec efficacité dans le cadre de leurs fonctions⁵⁴. Composée au départ de six membres avec un mandat de six mois, la commission devait être présidée par le doyen du tribunal de première instance.⁵⁵ Le véritable travail de gestion des

cas est effectué par six assistants légaux (trois employés du ministère de la Justice et trois autres de l'unité "justice" de la MINUSTAH). Les membres de la commission, sur la base des dossiers préparés par les assistants, sont censés statuer rapidement sur les cas. Des listes de détenus relevant des magistrats du parquet et des juges d'instruction doivent être préparées et classées par catégories et selon l'urgence de la situation⁵⁶ puis examinées par les commissaires du gouvernement et les juges d'instruction. Les dossiers des prévenus devront aussi parfois être localisés au sein du système judiciaire. Le juge en charge de l'affaire doit alors travailler avec la commission pour mettre à jour le dossier en question.

La commission a tardé à se mettre en place. Il a été difficile de rassembler tous ses membres pour participer aux premières réunions établissant les règles de fonctionnement. Un débat s'est ensuite ouvert sur la nécessité et la légitimité de payer des émoluments aux principaux membres de la commission.⁵⁷ Une fois les termes de référence clarifiés début avril, le ministre a annoncé le démarrage des travaux le 12 avril.⁵⁸

B. LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

La DAP, depuis la fin 2006, a relancé des chantiers dans la majorité des prisons dont elle a la charge. À Carrefour, Hinche, Grande Rivière du Nord et Jérémie, elle prévoit de lancer des appels d'offres afin de financer la

⁵² Briefing de Crisis Group, *Réforme de la justice et crise de la sécurité*, op. cit. ; "Good Practices in Reducing Pre-Trial Detention", Penal Reform International, 2003. Les rapports de Crisis Group ont régulièrement dénoncé les violations des droits des détenus et recommandé des mesures urgentes pour limiter la détention préventive prolongée ; voir aussi Crisis Group, Briefing Amérique latine/Caraïbes N°10, *Haïti après les élections : Défis pour les 100 premiers jours de Préval*, 11 mai 2006, p.2. Une étude menée en 2005 au pénitencier national suggérait de chercher d'autres raisons à la surpopulation : "Il semble qu'une conclusion rapide des affaires serait la norme plutôt que l'exception". De plus, "au moins dans les cas de l'échantillon de sortie, aucune personne n'avait été détenue pour une durée déraisonnable ni dépassant les normes internationales". "La détention préventive en Haïti", op. cit., p. 33. Cette étude a été menée durant une phase de traitement accéléré des cas, ce qui a pu affecter les résultats. L'auteur et d'autres experts ont souligné la nécessité de réaliser d'autres études afin de vérifier ces premiers résultats. Entretien de Crisis Group avec du personnel de la section des droits de l'Homme de la MINUSTAH, Port-au-Prince, 18 avril 2007.

⁵³ Les initiatives proposées pour limiter la détention préventive prolongée ont mis l'accent sur la négociation de peine, sur les mécanismes de libération avant procès et sur la procédure de comparution immédiate ; voir le briefing de Crisis Group, *Réforme de la justice et crise de la sécurité*, op. cit.

⁵⁴ Entretien de Crisis Group avec un juriste international, Port-au-Prince, 9 mars 2007.

⁵⁵ Commission de détention, document de travail provisoire, 28 février 2007. Ce dernier s'est ensuite retiré suite au débat

sur la rémunération des membres de la commission. Entretien de Crisis Group avec du personnel de la DAP, Port-au-Prince, 4 avril 2007.

⁵⁶ Les critères retenus sont notamment : jugement prononcé mais procédure non terminée ; détention dépassant la peine encourue ; mineurs et femmes enceintes. La base de données du PNUD au pénitencier national permet d'identifier les juges en charge des dossiers les plus urgents et la date de la dernière comparution des prévenus.

⁵⁷ Entretien de Crisis Group avec un juriste international, Port-au-Prince, 22 mars 2007. Certains estiment nécessaires de recevoir des indemnités pour des tâches exceptionnelles comparables aux tâches exercées par les magistrats membres du groupe de travail consacré aux enlèvements (*kidnapping task force*) mis en place en parallèle par le ministre de la Justice. D'autres considèrent illégitime de payer des juges pour accomplir ce qu'ils auraient déjà dû mener à bien dans le cadre de leurs fonctions. Il a finalement été convenu qu'aucun paiement ne serait fait aux membres de la commission mais que d'autres possibilités de compensation financière pourraient être envisagées ; entretiens de Crisis Group avec des juristes internationaux, Port-au-Prince, 13 avril 2007.

⁵⁸ Radio Métropole, Télé Ginen, 12 avril 2007. Toutefois, personne n'a encore été nommé à la tête de la commission ; échange de courrier électronique de Crisis Group avec un juriste international, 2 mai 2007.

réhabilitation de prisons et de nouvelles constructions à hauteur de 42 millions de gourdes (environ 1,2 million de dollars US).⁵⁹ Une prison a été ouverte à Mirebalais avec des moyens très modestes et des démarches de la DAP sont en cours pour identifier des terrains aux Gonaïves afin d'y construire une nouvelle prison.

L'aide extérieure destinée aux infrastructures carcérales reste limitée, éparpillée et tributaire d'une dynamique interne à la DAP pour lancer des chantiers de construction d'envergure. Même si la réparation des structures existantes se déroule bien sur le court terme, leur capacité sera largement insuffisante pour répondre aux besoins actuels et ceux estimés sur le long terme. En limitant leur aide à la rénovation, les bailleurs de fonds ne peuvent pas faire face au problème structurel que pose le manque d'espace et la situation dans les prisons restera en dessous des normes internationales.

En mars 2006, un nouveau projet du PNUD d'appui à la DAP a été signé pour une durée de 3 ans. Sur les 2 millions de dollars du projet, financé par le gouvernement canadien, seuls 633 000 dollars sont consacrés aux travaux d'infrastructure. L'agence onusienne a financé la construction d'une aile supplémentaire au pénitencier national capable d'accueillir en théorie environ 200 détenus. Appelée "Brick 2", ce nouvel espace situé au-dessus d'un bâtiment existant (Brick 1) a décongestionné très partiellement l'établissement mais risque dans le même temps d'aggraver les problèmes d'insécurité dans la prison en accentuant la promiscuité entre détenus tout en rendant plus difficile le contrôle des espaces cachés à la vue des surveillants.⁶⁰ Le ministère de la Justice considère la situation de Saint-Marc comme prioritaire et a prié la DAP, grâce au soutien du PNUD, de procéder à la réhabilitation des infrastructures de cette prison.⁶¹ Cependant, les fonds disponibles dans le cadre du programme d'appui du PNUD ne suffiront probablement pas à effectuer tous les travaux prévus qui, faute de moyens, se limiteront à l'essentiel (clôture d'enceinte et rez-de-chaussée) sans nécessairement créer davantage d'espace pour les détenus.

La MINUSTAH a initié la mise en œuvre de huit projets à impact rapide (QIP) dans diverses prisons du pays et cinq autres sont à l'étude. Mais la réalisation par les maîtres

d'œuvre haïtiens ne respecte pas les délais des QIP et leur impact est parfois remis en cause.⁶² Aux Gonaïves, la MINUSTAH a financé sur son budget QIP trois cellules supplémentaires pour le commissariat mais, après quelques mois seulement, celles-ci étaient déjà surpeuplées et les transferts vers d'autres établissements ont dû reprendre.

Depuis 2005 et malgré plusieurs visites de la DAP, de la MINUSTAH et des ONG présentes dans la zone, aucune amélioration substantielle des infrastructures de détention n'a été constatée à Petit-Goâve. La société civile locale a pourtant contribué à la réhabilitation partielle d'une seconde cellule attenante mais les travaux demeurent inachevés. Un devis de réfection a été préparé pour la cellule supplémentaire au commissariat de Petit-Goâve mais il reste dans les tiroirs de ce dernier et les divers intervenants se renvoient la responsabilité de faire avancer le dossier. L'Organisation des États américains (OEA) a soutenu les efforts de la DAP pour améliorer les conditions et ouvrir de nouvelles cellules à Jacmel et elle a financé des réparations de plomberie au pénitencier national début 2006.⁶³

C. L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION

Le CICR mène un dialogue confidentiel et constructif avec les autorités haïtiennes. Il insiste sur l'accès des détenus aux soins médicaux⁶⁴ et son délégué santé, avec l'aide d'un médecin et de trois autres délégués, travaillent à temps plein au pénitencier national depuis huit mois pour accompagner la DAP dans une approche globale d'amélioration des conditions de détention. Certains donateurs internationaux réclament d'autre part la mise en place d'une commission interministérielle pour les

⁵⁹ Entretien de Crisis Group avec un haut responsable de la DAP, Port-au-Prince, 3 avril 2007. Les capacités obtenues, selon les normes de la DAP, devraient s'élever à 300 détenus pour Carrefour (230 le 12 mars) ; jusqu'à 300 pour Hinche et Jérémie (114 et 156 respectivement le 12 mars) et à 200 pour Grande Rivière du Nord (49 le 12 mars).

⁶⁰ Entretien de Crisis Group avec un expert pénitentiaire international, Port-au-Prince, 27 février 2007.

⁶¹ Entretien de Crisis Group avec un expert pénitentiaire international, Port-au-Prince, 27 mars 2007. Le chantier devrait commencer au cours des prochains mois.

⁶² Les prisons sont : Anse-à-Veau, Saint-Marc, Carrefour, Jérémie, Hinche, Mirebalais, Grande Rivière du Nord et Les Cayes. Certains QIP ont été conçus sans professionnalisme et leur mise en œuvre est mal gérée. Par exemple, les latrines construites au milieu de la cour à Jérémie gênent la visibilité pour la surveillance et la fosse sceptique conçue sans prévoir un approvisionnement en eau ne règlera que partiellement le problème d'évacuation des déchets qui se fait sur la rue. Entretien de Crisis Group avec un expert pénitentiaire international, Port-au-Prince, 23 mars 2007. Les cinq autres projets QIP concernent le pénitencier national, Pétiion-Ville, Delmas, Jacmel et Port-de-Paix.

⁶³ Rapport du PNUD, 19 mars 2007, note 5 ; "Update work financed by the Special Mission of the OAS on the National Prison", 20 février 2006, <http://oasHaïti.org/msoea20Fevrier2006.htm>

⁶⁴ Des épidémies de bérubéri, de tuberculose et de gale ont été constatées à plusieurs reprises depuis les années 1990. Entretien de Crisis Group avec un expert pénitentiaire international, Port-au-Prince, 20 mars 2007.

prisons, réunissant des professionnels du ministère de la Santé, des Affaires sociales et de la Justice, afin d'élaborer une véritable politique d'accès aux soins pour les détenus.⁶⁵ Une campagne d'éradication de la gale a commencé au pénitencier national mais le manque d'espace rend l'opération difficile et risquée. De même, le traitement de la tuberculose exige certains pré-requis en termes d'espace disponible, auxquels les établissements haïtiens ne sont pas encore à même de répondre.

De son côté, le Réseau national pour la défense des droits humains (RNDDH) développe des activités de soutien aux détenus. L'organisation organise des rencontres avec les parties prenantes, la distribution de médicaments et de kits hygiéniques ainsi que d'autres activités de distraction et de loisirs et gère une clinique mobile.⁶⁶

Les familles des détenus jouent elles aussi un rôle primordial dans l'amélioration du quotidien de leurs proches en leur apportant nourriture, eau et réconfort. À bien des égards, cette pratique permet au système carcéral haïtien d'atténuer tensions et frustrations. En revanche, le transfert d'un détenu vers une prison en dehors de sa région d'origine entraîne une rupture de la solidarité familiale et une détérioration de ses conditions d'incarcération.

D. LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

Plusieurs professionnels du secteur admettent que l'amélioration des conditions de détention passe par une meilleure administration du système,⁶⁷ par la mise en œuvre d'une stratégie globale de la DAP approuvée officiellement par le ministère de la Justice et par une plus grande priorité politique donnée à la réforme des prisons. Les besoins en termes d'infrastructures sont connus et identifiés mais les réponses apportées buttent souvent sur des obstacles techniques élémentaires, par exemple des problèmes de ressources humaines. L'inertie voire l'indifférence au sein du système carcéral haïtien font qu'il est difficile pour l'assistance internationale d'améliorer la situation. À titre d'exemple, il a fallu deux ans pour que la PNH commence à tenir un registre de détention dans les cellules du commissariat de Gonaïves. Encore maintenant, le document

n'est pas tenu à jour régulièrement et certaines pages ont même été récemment déchirées.⁶⁸ Des efforts de gestion sont en cours pour faire face à l'augmentation progressive de la population carcérale : la DAP prévoit par exemple de ne plus accueillir de prévenus à la prison de l'Arcahaie et de la réserver pour des détenus effectivement condamnés.⁶⁹

Le PNUD a soutenu la mise en place depuis plusieurs années d'une base de données de la DAP pour l'ensemble des détenus qui met à disposition de l'administration un nouvel outil de gestion de la population carcérale. Grâce à l'informatisation des dossiers et à une appropriation réelle de l'outil, la DAP sera progressivement en mesure d'élaborer des politiques d'administration pénitentiaire mieux adaptées. Certaines données ont déjà permis de montrer que le taux de condamnation parmi les détenus augmente de façon progressive.⁷⁰ Ces statistiques, qui méritent d'être vérifiées par d'autres études, confirment la probabilité d'une croissance de la population carcérale en dépit d'une possible réduction du nombre de personnes en détention préventive prolongée.⁷¹

La DAP est en train de recruter 400 agents supplémentaires qui devraient être en poste d'ici septembre 2007. Le ministère de la Justice a demandé la reconduction de la formation dispensée par le PNUD au personnel du système pénal (y compris de la DAP).⁷² La MINUSTAH a envoyé une nouvelle équipe de seize surveillants étrangers, en provenance pour la plupart du Canada et des États-Unis, chargés d'appuyer et de conseiller la DAP. Répartis en petites équipes dans les prisons du pays, ces agents correctionnels sont mandatés pour une période d'un an renouvelable. L'objectif de ce projet est d'apporter un soutien et une formation à la DAP en vue d'améliorer la sécurité des prisons, rendre le personnel pénitentiaire plus professionnel, améliorer les méthodes d'administration et lancer des programmes de réinsertion sociale des détenus.⁷³ Les membres de l'équipe accompagneront les directeurs de prison dans leurs activités en organisant des formations. Ils appuieront également la commission de détention et renforceront la base de données de la DAP.

⁶⁵ Ceci impliquerait notamment la création d'ailes carcérales dans les hôpitaux mais aussi, entre autres, un accès garanti à des infirmeries. Entretien de Crisis Group avec un expert pénitentiaire international, Port-au-Prince, 20 mars 2007.

⁶⁶ Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), "Journée internationale des prisonniers : le RNDDH fait le point autour de la détention préventive prolongée et des conditions des détenus", octobre 2006.

⁶⁷ Entretiens de Crisis Group avec de hauts responsables de la DAP, Port-au-Prince, mars et avril 2007.

⁶⁸ Entretien de Crisis Group, MINUSTAH, Gonaïves, 7 mars 2007. La présence récente d'un nouveau greffier de la DAP est toutefois encourageante ; entretien téléphonique de Crisis Group avec le directeur adjoint de la DAP, Frantz Charles De Honnet, 17 avril 2007.

⁶⁹ Entretien de Crisis Group, DAP, Port-au-Prince, 23 mars 2007.

⁷⁰ Entretien de Crisis Group, NCSC, Port-au-Prince, 21 mars 2007.

⁷¹ Voir la note 54 plus haut.

⁷² Entretien téléphonique de Crisis Group, PNUD, Port-au-Prince, 22 mars 2007.

⁷³ Termes de référence pour agents correctionnels, MINUSTAH, document interne partagé avec Crisis Group, mars 2007.

IV. MESURES URGENTES

La DAP a défini quatre priorités : le renforcement de la sécurité des établissements par la construction de nouvelles prisons et la réhabilitation des infrastructures existantes ; l'amélioration des conditions de détention ; l'amélioration des conditions de travail du personnel pénitentiaire ; la réorganisation de l'administration pour la rendre plus efficace.⁷⁴ Ces priorités, de même que l'amélioration de l'hygiène et des conditions sanitaires, dépendent en réalité de la mise à disposition de plus d'espace grâce à la création de nouvelles infrastructures et à la réduction de la détention préventive prolongée. Le ministère de la Justice et les bailleurs de fonds doivent coopérer et exercer une forte pression sur la commission de détention afin d'accélérer le traitement des cas les plus urgents et les plus anciens. Le ministère doit mettre à disposition une partie de son personnel pour assister la commission. Des étudiants en droit et des ONG pourraient également être mobilisés.

Un document de projet, préparé par les bailleurs sur la base d'une première promesse de financement faite par le Canada et en négociation avec le ministère de la Justice et la DAP, prévoit quatre objectifs : la sécurisation des prisons, la formation des gardes, la modernisation de l'administration et la réalisation de travaux mineurs pour améliorer les infrastructures. Il ne répond cependant que partiellement au besoin immédiat de construction de nouvelles prisons et de désengorgement massif.

A. DES MESURES TEMPORAIRES POUR ÉVITER L'EXPLOSION

Dans le passé, les évasions en masse et le *déchoukaj* des prisons⁷⁵ ont été tolérés comme un moyen informel de vider les prisons surpeuplées. Ces pratiques risquent de se reproduire si les autorités demeurent inactives et ne parviennent pas à rassembler les ressources nécessaires à la réduction de la surpopulation carcérale et à la construction d'un parc pénitentiaire solide qui puisse contribuer au maintien de l'ordre public.

Les autorités et la MINUSTAH ont pris des mesures pour contenir les risques d'insécurité dans les lieux de détention. Fin mars 2007, à la suite de rumeurs concernant d'éventuelles tentatives d'évasion au pénitencier national,

des renforts militaires y ont été postés.⁷⁶ Il s'agit d'une mesure ponctuelle et non d'une solution durable aux risques d'évasion et d'insurrection. Il serait peut-être utile d'envisager la réquisition de bâtiments supplémentaires ou de terrains sur lesquels des structures temporaires seraient construites pour les criminels les plus dangereux.⁷⁷ Malgré le risque de voir ces structures devenir permanentes, il est essentiel que les normes internationales minimales en matière de détention y soient respectées.

B. LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES PRISONS

Un groupe de travail coordonné par la DAP et qui comprend des membres de la nouvelle équipe de surveillants de la MINUSTAH a été créé en vue de la création de prisons supplémentaires. On espère que ce groupe s'attellera dès que possible à la préparation d'un plan chiffré de construction d'une série d'établissements destinés à accueillir la population carcérale, qui devrait continuer d'augmenter au cours des vingt prochaines années.

Plutôt que de remplacer le pénitencier national par un établissement d'une capacité équivalente difficile à gérer, le DAP propose de créer quatre prisons régionales de capacité moyenne à Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Gonaïves et aux Cayes. Idéalement, ces prisons n'accueilleraient que des prisonniers ayant déjà été condamnés tandis que les détenus en attente d'un procès seraient dirigés vers les centres de réception pour prévenus à Port-au-Prince, Fort-Liberté, Saint-Marc et Petit-Goâve ou Aquin. Au vu de ce schéma de redistribution de la population carcérale, certains intervenants s'inquiètent de ce qu'il risque de perturber le fragile équilibre existant qui repose sur une "prison de proximité"⁷⁸ donnant la possibilité aux familles et aux communautés locales d'aider les détenus.⁷⁹

Quoiqu'il en soit, il est probable que les projets de construction de la DAP seront insuffisants. Même si tous les chantiers prévus étaient terminés d'ici fin 2007, ce qui est très peu probable, les établissements ne présenteraient

⁷⁴ Entretien de Crisis Group avec un haut responsable de la DAP, Port-au-Prince, 23 mars 2007.

⁷⁵ Littéralement "arrachement d'une plante avec toutes ses racines", Gage Averill, "Déchoukaj en musique, la chute de la dictature haïtienne", *Critique internationale*, n°7, avril 2000.

⁷⁶ Rapport hebdomadaire du coordinateur prison de la MINUSTAH, semaine du 19 au 25 mars 2007. Certains employés notaient toutefois qu'il a fallu pas moins d'une semaine après la demande pour que le personnel militaire soit déployé ; entretien de Crisis Group avec un employé de la DAP, pénitencier national, Port-au-Prince, 4 avril 2007.

⁷⁷ Entretien de Crisis Group avec des juristes internationaux, Port-au-Prince, 23 mars 2007.

⁷⁸ D'ailleurs mentionnée dans le code de procédure criminelle et le règlement de discipline générale.

⁷⁹ Entretien de Crisis Group, DAP et personnel d'organisations internationales travaillant dans les prisons, Port-au-Prince, 23 mars et 3 avril 2007.

qu'une capacité d'environ 6800 places (selon les critères de la DAP, qui sont déjà en deçà des normes internationales).⁸⁰ Étant donné que la DAP s'attend à voir la population carcérale atteindre le nombre de 6000 détenus d'ici la fin de l'année, les efforts consentis apparaissent très largement insuffisants pour accompagner la croissance prévue. La DAP prévoit qu'elle aura à gérer environ 10 000 détenus d'ici 2010, ce qui impliquerait la construction d'au moins six établissements de capacité moyenne supplémentaires. Un investissement immédiat de 12 millions de dollars est nécessaire pour répondre aux besoins pour l'année 2007.⁸¹ Les bailleurs de fonds et le secteur privé pourraient chercher à répondre à l'urgence de la situation en coopérant et en commençant par contribuer à un fonds d'investissement pour les infrastructures carcérales.⁸²

À Fort-Liberté, le Centre canadien de gestion des fonds locaux (CGF) renforce les capacités de la DAP et contribue à la construction et à l'équipement d'une prison de 300 détenus.⁸³ La DAP a également préparé des devis pour la construction et la réhabilitation de bâtiments à Petit-Goâve et Aquin devant accueillir respectivement 300 et 200 détenus, pour un budget d'environ 75 millions de gourdes (soit 2 millions de dollars).⁸⁴

La crise actuelle impose à tous, par réalisme, d'opter pour les standards les moins coûteux (des bâtiments constitués de cellules collectives) et les plus ingénieux tout en respectant les droits humains.⁸⁵ Le coût moyen d'une prison varie selon les normes à respecter et d'autres facteurs

comme la taille du bâtiment, l'accès et les matériaux utilisés. Au regard des montants investis dans d'autres pays, les estimations de la DAP (1 million de dollars pour 300 places) sont très modestes – probablement trop pour répondre aux critères minimum des conditions de détention acceptables.⁸⁶ Le programme haïtien souffre également de l'absence de plans d'architecture et d'ingénierie. Cette lacune, bien que comblée partiellement par le PNUD et le CGF, ralentit considérablement les initiatives dans ce domaine.

Certains responsables de la DAP insistent sur la nécessité de construire des bâtiments divisés en petites cellules pour pouvoir isoler les détenus les plus dangereux.⁸⁷ Il faudrait donc au minimum construire une prison de haute sécurité de 500 places répondant aux standards internationaux afin d'accueillir les criminels les plus durs.⁸⁸

C. INVESTIR DANS L'ADMINISTRATION CARCÉRALE

Il est souhaitable que le personnel correctionnel nouvellement mis en place par la MINUSTAH accompagne la DAP dans ses priorités de réforme en évitant de s'y substituer. Leur rôle premier devrait être d'apporter un soutien polyvalent aux tentatives de désengorgement des espaces de détention. Il est aussi prévu que ce personnel correctionnel développe des activités de formation et d'accompagnement mais le plus grand défi qui se pose sera de trouver les ressorts d'une motivation renouvelée chez les agents pénitentiaires. La réussite de cette entreprise dépendra du soutien qu'elle rencontrera auprès des directeurs de prison et à la tête de la DAP.

⁸⁰ Un responsable de la DAP expliquait : "Nous sommes toujours en train de chercher des solutions entre le légal et le possible" ; entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 3 avril 2007.

⁸¹ Il s'agit d'une estimation minimale de Crisis Group sur la base des chiffres communiqués par la DAP. Entretien de Crisis Group avec un haut responsable de la DAP, Port-au-Prince, 23 mars 2007. Cette somme couvre 6 millions de dollars pour six prisons de taille moyenne, 4 millions pour une prison de haute sécurité et 2 millions pour Aquin et Petit-Goâve. Pour plus d'informations sur les coûts de construction de prisons, voir la note 100 plus bas.

⁸² Certains responsables du secteur privé seraient prêts à contribuer à la construction de prisons ; entretien de Crisis Group, avec un homme d'affaires influent, Port-au-Prince, 19 mars 2007.

⁸³ Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 23 mars 2007.

⁸⁴ Entretien de Crisis Group avec un haut responsable de la DAP, Port-au-Prince, 3 avril 2007.

⁸⁵ Certaines bonnes pratiques employées dans d'autres pays pourraient ainsi inspirer le secteur pénitentiaire en Haïti. Par exemple, au Rwanda, la construction d'infrastructures carcérales prévoit des mesures d'hygiène, de gestion des déchets et de réduction des dépenses en bois. Un projet dans ce pays permettant la réduction de la facture d'énergie en utilisant le méthane dégagé par les déchets sanitaires des détenus a obtenu une récompense environnementale, BBC, 30 juin 2005, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4639363.stm>

⁸⁶ À titre de comparaison, en Bosnie-Herzégovine, le ministère de la Justice a investi 18 millions d'euros (plus de 24 millions de dollars) dans la construction d'une prison de haute sécurité aux standards européens censée accueillir 340 détenus, <http://www.mpr.gov.ba/zatvor/en/home.html>. Le Royaume-Uni a annoncé la construction de deux établissements de 700 et 600 places pour un montant de 160 millions de livres sterling (plus de 315 millions de dollars) ; "UK home secretary confirms prison construction", RICS, 16 février 2007. Au Cambodge, l'Australie a investi environ 2,5 millions de dollars dans la construction de la nouvelle prison de Ketel, d'une capacité de 324 places ; "Australia to Fund Model Prison in Cambodia", AusAID Press Release, 21 octobre 2005. Le gouvernement hollandais a financé à hauteur de 4,5 millions de dollars une prison de 2500 places ; "Rwanda completes \$4.5 million prison for genocide inmates", Xinhua, 6 août 2005.

⁸⁷ Entretien de Crisis Group, personnel de la DAP, pénitencier national, Port-au-Prince, 4 avril 2007.

⁸⁸ Entretiens de Crisis Group avec de hauts responsables de la DAP, Port-au-Prince, 3 et 4 avril 2007.

Étant donné que les services pénitentiaires font partie intégrante de la PNH, il est essentiel que la DAP reçoive un pourcentage fixe des recrues qui sortent diplômées de l'académie de police deux fois par an. Dans l'idéal, tout agent de la PNH devrait avoir effectué un stage de formation dans le système pénitentiaire afin de bien le connaître. Davantage d'efforts doivent être déployés pour renforcer les capacités budgétaires et l'autonomie de l'administration afin de faire face à la croissance de la population carcérale et d'améliorer les conditions de travail dans les prisons. Les agents pénitentiaires et le personnel de la DAP en général doivent être soumis au même exercice d'inspection de sécurité (*vetting*) que le reste du personnel de la PNH. Ce filtrage est d'autant plus important que les enquêtes sur les évasions de février 2005 et l'insurrection de décembre 2004 sont restées inachevées.⁸⁹

Les bailleurs doivent s'engager pleinement et participer à la conception, à la formation et au financement initial de ce secteur essentiel dans un État de droit.

Haïti a fait ses premiers pas sur le chemin de la réforme de la police et de la justice. Ces réformes présentent des défis considérables pour un nouveau gouvernement aux capacités fragiles mais elles seront infiniment plus difficiles sans une réforme parallèle des prisons.

Port-au-Prince/Bruxelles, 4 mai 2007

V. CONCLUSION

L'extrême surpopulation carcérale, conséquence paradoxale des progrès enregistrés dans la lutte contre les gangs urbains et le crime organisé depuis décembre 2006, menace la sécurité et la stabilité d'Haïti. Pour éviter violence et évasions et respecter les normes minimales de détention, le plus urgent est de soulager les prisons existantes en utilisant de façon temporaire les espaces actuellement disponibles. En parallèle, le travail mené par la commission de détention visant à accélérer le traitement des cas de détention préventive prolongée doit recevoir un appui politique.

Afin de répondre aux besoins d'Haïti pour les vingt prochaines années, ces mesures doivent s'accompagner de la construction sur le court terme d'au moins une prison de haute sécurité et de trois autres prisons sur le moyen terme qui pourraient accueillir les détenus dans des conditions respectant les normes internationales. Un fonds d'investissement d'au moins 12 millions de dollars cogéré par les principaux contributeurs est essentiel pour lancer la rénovation et la construction d'infrastructures en 2007. La DAP et le ministère de la Justice doivent, de concert avec les bailleurs de fonds, mobiliser une expertise en architecture et en ingénierie. Au-delà des besoins urgents en termes de construction, il faudra également recruter et former un plus grand nombre de surveillants de prison, soumettre ceux en poste à une inspection de sécurité et élaborer un plan de carrière de façon à créer un corps de surveillants compétents.

⁸⁹ Entretien de Crisis Group, PNUD, Port-au-Prince, 27 mars 2007. La PNH et la section de police de la MINUSTAH (UNPOL) utilisent la base de données de la prison civile pour examiner les dossiers des recrues de l'académie de police. Entretien de Crisis Group, personnel de la DAP, pénitencier national, Port-au-Prince, 4 avril 2007.

ANNEXE A

CARTE DE HAÏTI



ANNEXE B

À PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 130 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *CrisisWatch*, un bulletin mensuel de 12 pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique et par l'envoi de versions imprimées à de nombreux ministères des Affaires étrangères et organisations internationales. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Crisis Group est co-présidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des États-Unis. Gareth Evans, ancien ministre australien des Affaires étrangères, en est le président depuis janvier 2000.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington, New York, Londres et Moscou. L'organisation dispose actuellement de douze bureaux de terrain (à Amman, Bichkek, Bogota, Le Caire, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina, Séoul et Tbilissi) et seize représentations locales (Abuja, Bakou, Beyrouth, Belgrade, Colombo, Damas, Dili, Douchanbé, Erevan, Jérusalem, Kaboul, Kampala, Katmandou, Kinshasa, Port-au-Prince et Pretoria). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Burundi, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Liberia, Ouganda, République centrafricaine, République

démocratique du Congo, Rwanda, Sahara occidental, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe ; en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Cachemire, Corée du Nord, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizstan, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo et Serbie ; au Moyen-Orient : toute la région qui s'étend de l'Afrique du Nord à l'Iran ; et en Amérique Latine : Colombie, région andine et Haïti.

Crisis Group est financé par des gouvernements, des fondations caritatives, des sociétés et des donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux qui financent actuellement Crisis Group sont : l'Agence australienne pour le développement international, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence américaine pour le développement international, l'Agence japonaise pour la coopération internationale, l'Agence néo-zélandaise pour le développement international, le Centre canadien de recherches pour le développement international, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département des Affaires étrangères irlandais, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le développement international, le Ministère allemand des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Autriche, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni et du Commonwealth, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires étrangères turc.

Les fondations et donateurs du secteur privé regroupent: Carnegie Corporation of New York, Carso Foundation, Compton Foundation, Ford Foundation, Fundación DARA Internacional, Iara Lee and George Gund III Foundation, William & Flora Hewlett Foundation, Hunt Alternatives Fund, Kimsey Foundation, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Charles Stewart Mott Foundation, Open Society Institute, Pierre and Pamela Omidyar Fund, Ploughshares Fund, Victor Pinchuk Foundation, Provicimism Foundation, Radcliffe Foundation, Sigrid Rausing Trust, Rockefeller Philanthropy Advisors et Viva Trust.

Mai 2007

ANNEXE C

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LA CARAÏBE DEPUIS JANVIER 2004

Hostages for Prisoners: A Way to Peace in Colombia?, Briefing Amérique Latine N°4, 8 mars 2004 (aussi disponible en espagnol)

Venezuela: Headed Toward Civil War?, Briefing Amérique Latine N°5, 10 mai 2004 (aussi disponible en espagnol)

Increasing Europe's Stake in the Andes, Briefing Amérique Latine N°6, 15 juin 2004 (aussi disponible en espagnol)

Demobilising the Paramilitaries in Colombia: An Achievable Goal?, Rapport Amérique Latine N°8, 5 août 2004 (aussi disponible en espagnol)

Colombia's Borders: The Weak Link in Uribe's Security Policy?, Rapport Amérique Latine N°9, 23 septembre 2004 (aussi disponible en espagnol)

Une nouvelle chance pour Haïti?, Rapport Amérique Latine/Caraïbe N°10, 17 novembre 2004 (aussi disponible en anglais)

War and Drugs in Colombia, Rapport Amérique Latine N°11, 27 janvier 2005 (aussi disponible en espagnol)

La transition en Haïti: Sur le fil du rasoir, Briefing Amérique Latine N°7, 8 février 2005 (aussi disponible en anglais)

Coca, Drugs and Social Protest in Bolivia and Peru, Rapport Amérique Latine N°12, 3 mars 2005 (aussi disponible en espagnol)

Spoiling Security in Haiti, Rapport Amérique Latine/Caraïbe N°13, 31 mai 2005

Colombia: Presidential Politics and Peace Prospects, Rapport Amérique Latine N°14, 16 juin 2005 (aussi disponible en espagnol)

Haïti: les élections pourront-elles avoir lieu en 2005?, Briefing Amérique Latine/Caraïbe N°8, 3 août 2005 (aussi disponible en anglais)

Élections en Haïti: L'opportunité d'un report, Briefing Amérique Latine/Caraïbe N°9, 25 novembre 2005 (aussi disponible en anglais)

Bolivia at the Crossroads: The December Elections, Rapport Amérique Latine N°15, 8 décembre 2005 (aussi disponible en espagnol)

Colombia: Towards Peace and Justice?, Rapport Amérique Latine N°16, 14 mars 2006 (aussi disponible en espagnol)

Haïti après les élections: Défis pour les 100 premiers jours de Préval, Briefing Amérique Latine/Caraïbe N°10, 11 mai 2006 (aussi disponible en anglais)

Uribe's Re-election: Can the EU Help Colombia Develop a More Balanced Peace Strategy?, Rapport Amérique Latine N°17, 8 juin 2006 (aussi disponible en espagnol)

Bolivia's Rocky Road to Reforms, Rapport Amérique Latine N°18, 3 juillet 2006 (aussi disponible en espagnol)

Tougher Challenges Ahead for Colombia's Uribe, Briefing Amérique Latine N°11, 20 octobre 2006 (aussi disponible en espagnol)

Haïti: sécurité et réintégration de l'État, Briefing Amérique Latine/Caraïbe N°12, 30 octobre 2006 (aussi disponible en anglais)

Bolivia's Reforms: The Danger of New Conflicts, Briefing Amérique Latine N°13, 8 janvier 2007 (aussi disponible en espagnol)

Haïti: réforme de la justice et crise de la sécurité, Briefing Amérique Latine/Caraïbe N°14, 31 janvier 2007 (aussi disponible en anglais)

Venezuela: Hugo Chávez's Revolution, Rapport Amérique Latine N°19, 22 février 2007 (aussi disponible en espagnol)

AUTRES RAPPORTS ET BRIEFINGS

Pour les rapports et les briefings de Crisis Group sur

- l'Asie ;
- l'Afrique ;
- l'Europe ;
- le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ;
- des sujets thématiques ;
- *CrisisWatch*,

veuillez vous rendre sur notre site web : www.crisisgroup.org.



International Headquarters

149 Avenue Louise, 1050 Brussels, Belgium • Tel: +32 2 502 90 38 • Fax: +32 2 502 50 38

E-mail: brussels@crisisgroup.org

New York Office

420 Lexington Avenue, Suite 2640, New York 10170 • Tel: +1 212 813 0820 • Fax: +1 212 813 0825

E-mail: newyork@crisisgroup.org

Washington Office

1629 K Street, Suite 450, Washington DC 20006 • Tel: +1 202 785 1601 • Fax: +1 202 785 1630

E-mail: washington@crisisgroup.org

London Office

Cambridge House - Fifth Floor, 100 Cambridge Grove, London W6 0LE • Tel: +44 20 7031 0230 • Fax: +44 20 7031 0231

E-mail: london@crisisgroup.org

Moscow Office

Belomorskaya st., 14-1 - Moscow 125195 Russia • Tel/Fax: +7-495-455-9798

E-mail: moscow@crisisgroup.org

Regional & Local Field Offices

Crisis Group also operates from some 20 different locations in Africa, Asia, Europe, the Middle East and Latin America:

See: www.crisisgroup.org for details.
